

## Rentrée scolaire 2020: le gouvernement maintient la priorité au primaire

Paris, 18 déc. 2019 (AFP) -

Le ministère de l'Éducation nationale a présenté mercredi la répartition par académie des emplois de l'enseignement public pour la rentrée de septembre 2020, maintenant la priorité à l'école primaire, des syndicats pointant des académies "perdantes" et le collège comme "grand oublié".

"Alors que la baisse démographique se traduit par 20.000 élèves de moins entre le premier et le second degré, cette baisse n'entraînera pas de suppression d'emplois pour la rentrée 2020 parmi les professeurs ou les personnels administratifs", assure le ministère dans un communiqué, à l'issue de la tenue d'un comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN).

Le ministère assure maintenir la priorité à l'école primaire: "A la rentrée de septembre 2020, l'école primaire accueillera 42.520 élèves de moins qu'à la rentrée de septembre 2019. Malgré cette baisse significative d'élèves, 440 emplois seront créés dans le premier degré. A taux d'encadrement constant par rapport à l'année précédente, 2.397 postes auraient en effet dû être supprimés", affirme-t-on.

"C'est la douche froide pour treize académies qui perdent des moyens d'enseignement, tandis que six autres ne compteront aucun poste supplémentaire. Pour les quelques autres qui bénéficient de créations, le compte est bien loin d'y être", dénonce dans un communiqué le Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire.

La FSU, présente à ce CTMEN a dénoncé "l'insuffisance des moyens" et "décidé d'exprimer (s)a colère et l'inquiétude des personnels en quittant cette séance où sont présentées des mesures de rentrée d'ores et déjà décidées qui vont continuer de dégrader les conditions d'études des élèves et de travail des personnels", a-t-elle expliqué dans un communiqué, demandant au gouvernement un "changement de méthode".

Concernant le second degré, le ministère a expliqué que "le volume d'enseignement est maintenu pour la rentrée 2020". "Les collèges et les lycées accueilleront 22.000 élèves en plus qu'à la rentrée 2019. Afin de compenser entièrement la suppression de 440 emplois, l'équivalent de 315 équivalent temps plein en heures supplémentaires annuelles seront ajoutées, et l'équivalent de 125 postes équivalent temps plein en décharges académiques seront redirigés devant élèves", ajoute le ministère.

Pour le président du Syndicat national des lycées et collèges (Snalc), Jean-Rémi Girard, présent à ce comité, "la situation dans les collèges devient de plus en plus compliquée en raison du manque de moyens, des classes qui se chargent de plus en plus", regrette-t-il, estimant que le "collège est le grand oublié dans tout ça".

"Il y a plus d'élèves, moins de profs, et en plus on n'arrive pas à remplir les postes au concours, ça ne peut pas bien fonctionner", déplore Jean-Rémi Girard.

asm/epe/cam

Afp le 18 déc. 19 à 19 13.